

N°1512

du 25  
Janvier  
2022



Pour la Patrie

# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (P.3)

Terminé pour le Togo, l'essentiel à retenir, selon le Conseil des droits de l'homme

REPRISE DES ACTIVITÉS (P.4)

Commerce et Construction en hausse au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

SOMMET UE-AFRIQUE (P.6)

E. Macron, chez Faure Gnassingbé envoie Alain Holleville à Lomé pour des consultations

ACCORD ENTRE L'ANVT ET L'UK (P.6)

L'ouverture de parcours en volontariat finalisée

# DÉCLARATIONS DE BIENS

P. 3

## Les seuils à déclarer ou pas et les biens exclus

**Les déclarations seront détruites 3 ans après la cessation de fonction de l'assujéti.**

Ce sera une première au Togo lorsque les personnes obligées s'y plieront. Le 29 septembre 2021, les membres du gouvernement ont été instruits de se préparer à se conformer à la procédure de déclaration des biens dès que le Médiateur de la République sera en mesure de les recevoir. Mais la déclaration des biens soulève tellement des passions qu'il faille bien maîtriser le processus et surtout ce qui est légalement prévu pour ne pas se tromper dans les commentaires à venir. Le processus législatif et réglementaire sur la déclaration des biens et avoirs, lui, est achevé, dit-on. Et le dernier texte pris en la matière est ce décret présidentiel, signé le 25 août 2021, qui précise et complète les modalités d'organisation, de protection, de conservation et de sécurisation des déclarations des biens et avoirs. Il est passé inaperçu, bien qu'utile à connaître. Ce sont les articles 9 et 22 de la loi organique du 24 janvier 2020 modifiée par la loi organique du 1er juillet 2021 qui fondent ce décret...

... La protection des déclarations relève du Médiateur. Selon l'article 24 du décret, les déclarations placées sous la garde du Médiateur de la République sont protégées et conservées sur une période de trois (3) ans, après cessation de la fonction de l'assujéti. A l'expiration de ce délai, les déclarations sont détruites suivant un procédé prévu par arrêté du Médiateur de la République.



Mme Awa Nana Daboya, Médiateur de la République

## FILETS SOCIAUX ET SERVICES DE BASE

P.4

### Nouvel appui de la France aux ménages vulnérables à travers l'AFD

## Formation

## Communes : Initiation à la compréhension et la lecture des arts plastiques

Le 17 janvier dernier, le CLAC (Centre de lecture et d'animation culturelle) d'Aného a eu à travers le projet "Kit Images du Louvre en France" un kit de formation en médiation culturelle et itinérance en milieu scolaire et préscolaire. Par ce kit, les élèves sont outillés sur la compréhension et de lecture des arts plastiques. Cette formation reste continue jusqu'au 27 janvier 2022. L'objectif de cette formation est de familiariser les apprenants avec les œuvres et engager avec ces derniers des projets culturels en écho avec les œuvres reproduites. Cette opération ne s'arrête pas dans la Commune des Lacs1 ; elle s'étant sur presque toutes les villes aura

lieu en avril 2022 avec les médiateurs formés et les bénéficiaires.

Notons que vingt-et-cinq (25) enseignants et médiateurs culturels togolais ont été initiés à l'utilisation du "Kit Images du Louvre", un dispositif pédagogique conçu par le Musée du Louvre pour permettre à un public toujours plus large d'avoir accès à ses collections. A la fin de la séance de ce lundi, les élèves et leurs instituteurs étaient très contents de l'initiative. Un petit exercice de reproduction des images est donné aux élèves pour leur permettre de garder en mémoire les acquis de la journée.

Le projet est porté l'Association Précieux Trésor de Vie avec le sou-



lien de l'Institut Français du Togo, TOGO et le partenariat du Musée du Louvre de Paris.

## Vient de paraître

## Droit des affaires en Afrique - Recueil de jurisprudence 2020 d'Emmanuel Fotso

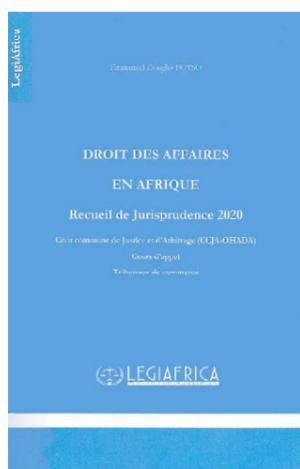
Même si la production jurisprudentielle de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA est en constante croissance, il y a lieu d'observer qu'elle ne rend pas totalement compte de l'important contentieux posé par les textes OHADA. En effet, la CCJA rend désormais en moyenne environ 300 arrêts par an, sur des pourvois provenant des 17 pays que compte l'OHADA. Plus de 60% des pourvois provient de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. C'est donc dire que très peu de pourvois sont formés dans les 15 autres États de l'OHADA contre les décisions qui y sont rendues. Quelles que soient les raisons de l'exercice limité des pourvois dans ces pays, le constat qu'il impose est clair : bon nombre de contentieux relatifs à l'application et à l'interprétation des Actes uniformes prend fin devant les juridictions nationales qui, dès lors, constituent un maillon essentiel dans la mise en œuvre du droit OHADA.

Pour cette raison, le présent Re-

cueil de jurisprudence, comme celui de 2019 qui l'a précédé, s'étend, non seulement aux décisions de la CCJA, mais aussi à celles rendues par les juridictions nationales. Des décisions des Cours d'appel de Lomé (Togo), Ouagadougou (Burkina Faso) ainsi que celles de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (Côte d'Ivoire) sont ainsi répertoriées dans le présent recueil. Plusieurs décisions des tribunaux de première instance sont également recensées. Il en est ainsi des décisions du Tribunal de Grande Instance du Wouri (Cameroun), des tribunaux de commerce de Niamey (Niger), Cotonou (Bénin), Conakry (Guinée), Lomé (Togo) et Abidjan (Côte d'Ivoire). Quelques décisions des Hautes juridictions nationales ou communautaires telles que la Cour Suprême du Cameroun ou encore la Cour de Justice de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain ont été répertoriées en raison de leur intérêt.

Cette ouverture du Recueil aux décisions des juridictions commerciales nationales a le mérite d'étendre également le champ disciplinaire du Recueil à d'autres matières de droit des affaires non harmonisées par l'OHADA, notamment le droit bancaire, le droit de la propriété intellectuelle, le droit des transports maritime et aérien, etc. Le présent Recueil va donc au-delà des frontières de l'OHADA.

Les problématiques traitées par les décisions recensées sont nombreuses et dignes d'intérêt. On signalera en particulier plusieurs décisions de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan qui ont écarté l'application du droit OHADA au profit du droit national, au nom de l'ordre public sanitaire, ce qui n'est pas sans poser la question de la supranationalité du droit OHADA. Sans doute la question continuera de se poser dans le contexte actuel de la crise sanitaire marqué par des mesures nationales de riposte contre le Covid-19.



Emmanuel Douglas FOTSO est Avocat au Barreau de Paris. Docteur en droit privé, est également chargé d'enseignement à l'Université Sorbonne Paris Nord (France).

**Emmanuel Douglas Fotso, Droit des affaires en Afrique - Recueil de jurisprudence 2020 d'Emmanuel Fotso, Prix : 64,00 €**

## Biens culturels

## Le Nigéria veut se réapproprier son héritage culturel

Le ministre nigérien de l'Information et de la Culture, Alhaji Lai Mohammed, a exprimé son optimisme quant à l'accord sur le Cultural Property Implementation Act (CPIA), signé par le Nigeria et les Etats-Unis d'Amérique jeudi à Abuja. "Cette législation a été promulguée par les Etats-Unis pour restreindre l'importation aux Etats-Unis de matériaux archéologiques allant de 1500 avant J.-C. à 1770 après J.-C., ainsi que de matériaux ethnologiques, y compris ceux associés à l'activité royale, à l'activité religieuse, etc. provenant de nations qui ont conclu le type d'initiative bilatérale que

nous signons ici avec les Etats-Unis aujourd'hui" a-t-il indiqué

Mohammed a déclaré que sur la base de cet accord, les antiquités nigériennes importées aux Etats-Unis sans le permis d'exportation requis seraient saisies à la frontière des Etats-Unis et renvoyées au Nigeria sans la tâche ardue et coûteuse de passer par les processus judiciaires et diplomatiques. " Nous avons bon espoir que cet accord réduira le pillage de nos matériaux archéologiques et ethnologiques irremplaçables, car le marché de ces matériaux est fermé aux Etats-Unis contre les trafiquants illicites".

Le ministre a déclaré que la signature du protocole d'accord était devenue nécessaire car, malgré tous les efforts déployés par le ministère de l'information et de la culture et la Commission nationale des musées et des monuments, avec l'aide des organismes chargés de faire respecter la loi, pour empêcher l'exportation illicite des matériaux archéologiques et ethnologiques de la nation, le pillage généralisé et les fouilles illicites de ces matériaux se poursuivent. Il a déclaré que les objets volés étaient pour la plupart acheminés clandestinement vers l'Europe, les Etats-



Unis d'Amérique et d'autres endroits pour le bénéfice de collectionneurs d'art.

Le communiqué du ministère cite l'ambassadrice des Etats-Unis au Nigeria, Beth Leonard, déclare que l'accord vise à préserver, restaurer et protéger le patrimoine culturel du Nigeria.

## Liberté d'expression

## Etats-Unis : Lutte pour exclure les textes du rap des tribunaux

Aux Etats-Unis, une coalition d'artistes et d'avocats défend la proposition de loi de deux sénateurs de l'Etat de New York, Brad Hoylman et Jamaal Bailey, qui souhaitent éviter la citation de textes tirés de chansons rap par les procureurs. Selon eux, ces citations conduiraient à une "érosion du droit fondamental" qu'est la liberté d'expression.

Plusieurs artistes d'envergure, dont Jay Z, Kelly Rowland, Killer Mike ou

encore Fat Joe ont manifesté leur soutien aux sénateurs Brad Hoylman et Jamaal Bailey, à l'origine d'une proposition de loi qui vise à exclure les paroles du rap des tribunaux.

"La liberté d'expression est inscrite dans nos constitutions fédérales et étatiques. La citation de l'art en tant que preuve criminelle revient à une érosion de ce droit fondamental, et l'utilisation des paroles du rap et du hip hop en particulier est symbolique du racisme

systémique qui influence notre système judiciaire", expliquait Jamaal Bailey à propos de cette proposition.

La question de la citation de paroles de chansons rap ou hip-hop préoccupe les juristes, en particulier aux Etats-Unis, depuis plusieurs années. En juin 2021, des spécialistes de l'université de Californie avaient même publié un guide à destination des avocats, pour motiver la défense des clients accusés, pour lesquels des textes venaient

nourrir l'argumentation de l'accusation.

Parmi les cas marquants, celui de Lawrence Montague, accusé de meurtre en 2017, dans l'Etat du Maryland. Alors qu'il attendait son procès, Montague avait rappelé un texte contenant des menaces d'homicide, dont les paroles avaient été ensuite utilisées par les procureurs, menant à sa condamnation : la Cour d'appel de l'Etat y avait même lu une "preuve directe" de sa culpabilité.

## AZIMUTS INFOS

## Prise en main du Surpass, un vélo électrique au rapport qualité-prix redoutable

**Avec son tarif affûté et ses prestations complètes, le Surpass est l'un des best-sellers du moment. Futura a voulu en avoir le cœur net en enfourchant ce vélo électrique de ville.**

Les Français aiment de plus en plus le vélo, et en particulier le vélo à assistance électrique. L'année dernière, 515.000 VAE ont été vendus dans l'Hexagone, ce qui représente une progression annuelle de 29 % (source : USC). Il y a toutes les raisons de se réjouir de cet engouement, tant au point de vue de la santé que des comportements éco-responsables qu'il induit. L'autre bonne nouvelle, c'est que cette démocratisation du vélo à assistance électrique accélère grâce à des modèles de plus en plus abordables. Seulement voilà, il en va de ce marché comme des autres : tous les VAE d'entrée de gamme ne se valent pas, loin de là ! C'est pour cette raison que Futura s'est intéressé au Surpass. Vendu en exclusivité chez Cdiscount à 549 euros, ce vélo à assistance électrique destiné à un usage urbain rencontre un gros succès et se place comme un choix pertinent pour tous ceux qui veulent se mettre à la mobilité douce, que ce soit pour des déplacements quotidiens type "vélotaf" ou de la balade de loisir. Une promesse alléchante que nous avons voulu vérifier avec une prise en main en bonne et due forme.

## Prêt à rouler en 10 minutes

Acheter un vélo sur Internet plutôt que chez un marchand de cycles peut susciter quelques appréhensions, surtout lorsqu'il s'agit de son premier vélo à assistance électrique. Sera-t-il expédié dans de bonnes conditions ? Y aura-t-il un travail de montage important et complexe à faire soi-même ? Comment les réparations sous garantie sont-elles prises en charge ?

Le Surpass nous a été livré par transporteur, emballé dans un carton solidement arimé à la verticale sur une palette. En ouvrant le carton, nous avons pu constater qu'il était bien calé et protégé au niveau de toutes les parties exposées du cadre.

Le Surpass est livré quasiment prêt à rouler. Une fois les protections retirées, il ne reste plus qu'à monter les pédales, aligner le guidon et régler sa hauteur. Tous les outils nécessaires sont fournis dans le kit. Il nous a fallu moins de dix minutes pour que notre vélo soit prêt à faire ses premiers tours de roues, après avoir vérifié le gonflage des pneus et la hauteur de selle. Le constructeur recommande d'effectuer une charge complète avant la première utilisation, comme c'est le cas pour tous les vélos électriques. Pour notre part, nous conseillons de faire une petite vérification de tous les serrages (roues, guidon, freins, dérailleur...) après la première sortie puis au bout d'une centaine de kilomètres, ce qui est d'usage avec tous les vélos neufs.

## Un vélo qui a de l'allure

L'autre bonne surprise concerne le style élégant du Surpass. On ne peut que saluer l'effort apporté au design, avec une volonté de proposer une vraie signature esthétique là où nombre de VAE d'entrée de gamme sont d'une banalité confondante. La finition noir mat du cadre se marie harmonieusement avec le marron de la selle, des poignées et des flancs des pneus. Le Surpass est un vélo que l'on a plaisir à regarder et à enfourcher.

## Un montage et des finitions soignées

Ce vélo à assistance électrique nous a agréablement surpris par son niveau de finition et la qualité de son assemblage. Tout est bien ajusté, les passages de gaines ainsi que les soudures sont propres. Aucun grincement ou bruits parasites désagréables ne se font entendre lorsque l'on roule. C'est à la fois satisfaisant et rassurant. L'équipement est complet, avec éclairage AV/AR, béquille, garde-boue, porte-bagages et cache-chaîne. Pour la transmission, on trouve un ensemble dérailleur/manette Shimano, l'un des principaux équipementiers dans l'industrie du cycle. C'est un gage de fiabilité et l'assurance d'un entretien facile sur la durée grâce à la disponibilité des pièces de rechange. Les freins à disque assurent un freinage plus sécurisant et progressif que les freins classiques à patins, notamment par temps humide.

## En selle !

Nous avons essayé le Surpass sur divers trajets urbains compris entre 3 et 15 kilomètres, avec des montées allant jusqu'à 7 %, ce qui est assez raide. Le fabricant annonce une autonomie de 40 kilomètres grâce à la batterie 10Ah installée sur le porte-bagages arrière et qui peut être retirée. Cette distance maximale peut varier en fonction du profil du parcours et du mode d'assistance utilisé. Il y en a trois en tout (plus une coupure totale), le plus puissant stoppant l'assistance électrique lorsque l'on atteint 25 km/h (limite légale fixée en Europe).

## Un marquage antivol

Il va sans dire que l'investissement dans un bon antivol est indispensable. Mais il faut savoir que chaque Surpass est enregistré par la base de données Paravol qui associe le numéro de série du vélo à son propriétaire. Cette base de données est consultable par la communauté Paravol qui peut contribuer à retrouver un vélo qui a été dérobé.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

## Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

## Rédaction

**Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

## Graphisme

**Guillaume BOGLA**

# NATIONALE

## DÉCLARATIONS DE BIENS

### Les seuils à déclarer ou pas et les biens exclus

Late Pater

Ce sera une première au Togo lorsque les personnes obligées s'y plieront. Le 29 septembre 2021, les membres du gouvernement ont été instruits de se préparer à se conformer à la procédure de déclaration des biens dès que le Médiateur de la République sera en mesure de les recevoir. Mais la déclaration des biens soulève tellement des passions qu'il faille bien maîtriser le processus et surtout ce qui est légalement prévu pour ne pas se tromper dans les commentaires à venir. Le processus législatif et réglementaire sur la déclaration des biens et avoirs, lui, est achevé, dit-on. Et le dernier texte pris en la matière est ce décret présidentiel, signé le 25 août 2021, qui précise et complète les modalités d'organisation, de protection, de conservation et de sécurisation des déclarations des biens et avoirs. Il est passé inaperçu, bien

qu'utile à connaître. Ce sont les articles 9 et 22 de la loi organique du 24 janvier 2020 modifiée par la loi organique du 1<sup>er</sup> juillet 2021 qui fondent ce décret.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne s'agira pas de tout déclarer. Déjà, avec la modification de 2021, par exemple, le plancher de la valeur d'un bien ou avoir à déclarer n'est plus pris en compte par la loi qui l'avait fixé à 200.000 francs Cfa pour tous les biens et avoirs, mais plutôt par le gouvernement qui, au cas par cas, décide de cette valeur par décret pris en conseil des ministres. Chose faite, d'après le décret. En effet, pour les personnalités énumérées à l'article 145 de la Constitution, **les biens immeubles d'une valeur supérieure à cinquante millions (50 000 000) de francs Cfa et les objets d'art, les biens mobiliers divers, les bijoux et les espèces d'une valeur supérieure à vingt millions (20**



Mme Awa Nana Daboya, Médiateur de la République

**000 000) de francs Cfa sont obligatoirement déclarés.** Ça concerne le Président de la République, le Premier ministre, les membres du Gouvernement, le président et les membres du bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat, les présidents et les membres des bureaux de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, du Conseil

économique et social, de la Commission nationale des droits de l'homme, les membres du Conseil supérieur de la magistrature, les magistrats des cours et tribunaux, les directeurs des administrations centrales, les directeurs et comptables des établissements et des entreprises publics, au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonc-

tion.

Pour les autres personnalités et autorités assujetties (autres élus, autres personnels des cours et tribunaux, autres membres des Institutions de la République et des autorités administratives indépendantes, toutes les personnalités et hauts fonctionnaires occupant des emplois politiques et ou des emplois dans l'administration civile, les personnalités occupant des emplois de l'administration militaire et paramilitaire), **les biens immeubles d'une valeur supérieure à dix millions (10 000 000) de francs Cfa et les objets d'art, les biens mobiliers divers, les bijoux et les espèces d'une valeur supérieure à deux millions (2 000 000) de francs Cfa sont déclarés.** Par contre, la déclaration des biens meubles, qui, par leur nature ou leur destination, ont un caractère usuel ou intime, est **exclue**. Alors, stricto sensu, ce ne sera pas un scandale lorsque l'assujetti ne dira rien sur des biens et avoirs aux valeurs inférieures. Nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas.

En juin 2021, au moment de faire voter les modifications apportées à la loi organique du 24 janvier 2020 fixant les conditions de déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics, le gouvernement évoquait trois objectifs : la simplification des procédures ; la possibilité de faire une déclaration en ligne ; et la rationalisation des ressources humaines sollicitées, pour un exercice dans des délais très rapides. Sans oublier le choix d'élargir le nombre de déclarants pour asseoir une bonne gouvernance plus large. Le décret précise que la **déclaration physique** se fait en remplissant le formulaire de déclaration défini par un arrêté du Premier ministre, sur proposition du Médiateur de la République et après avis de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Toute déclaration illisible est réputée inexistante. Le déclarant signe le formulaire de déclaration exacte et sincère par mention manuscrite apposée au bas du document paraphé par ses soins. Il peut y joindre toutes observations qu'il estime

utiles. Il la place dans une enveloppe fermée par ses soins avant de la transmettre au Médiateur ou à son délégué. Le Médiateur date l'enveloppe. Dans le cadre de la **déclaration électronique ou télétransmission**, la sécurité des données et l'intégrité des informations doit être assurée en tout état de cause de sorte que le contenu ne puisse être modifié.

Une fois la déclaration faite et enregistrée, d'autres peuvent y **accéder**. D'après le décret, les dispositions de la loi relative aux droits d'accès à l'information publique sont applicables à la déclaration des biens et avoirs, à condition de garantir la sécurité des personnes et des biens et l'utilisation non préjudiciable et fiable de l'information. De même, les déclarations ne peuvent être communiquées qu'à la demande expresse du déclarant ou sur requête de l'autorité judiciaire. «*Toutes personnes appelées à quelque titre que ce soit à connaître du contenu des déclarations, des observations ou documents sont strictement tenues au secret professionnel. Il leur est interdit de les divulguer, de les utiliser ou de les exploiter pour quelque cause que ce soit, sauf en cas de procédure judiciaire, sous peine de sanctions applicables à la violation du secret professionnel et à l'atteinte à la vie privée prévues par le code pénal*», prescrit l'article 18. Les déclarations des biens et avoirs sont conservées sous enveloppe scellée dans un coffre-fort spécialisé qui est placé sous la garde personnelle du Médiateur ou son délégué.

La protection des déclarations relève du Médiateur. Selon l'article 24 du décret, les déclarations placées sous la garde du Médiateur de la République sont **protégées et conservées sur une période de trois (3) ans, après cessation de la fonction de l'assujetti**. A l'expiration de ce délai, les déclarations sont **détruites** suivant un procédé prévu par arrêté du Médiateur de la République.

A noter que la loi, promulguée le 24 janvier 2020, a prévu que, à compter de cette date, les titulaires de mandats et fonctions en exercice au moment de son entrée en vigueur, doivent s'y conformer dans un délai de douze (12) mois.

### L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSE

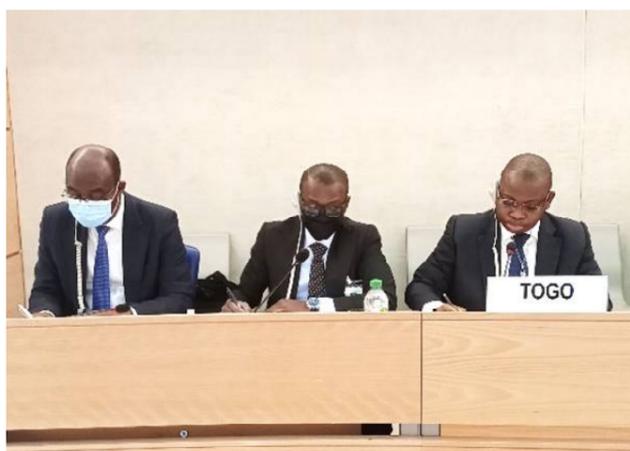
#### Terminé pour le Togo, l'essentiel à retenir, selon le Conseil des droits de l'homme

Late Pater

L'Examen périodique universel du Togo est terminé. Peu après la séance consacrée au Togo hier 24 janvier 2022, c'est le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui en a annoncé les grandes lignes à travers une série de tweets. Aussi renseigne-t-il que les Etats ont salué les efforts engagés par le Togo pour réduire la pauvreté et l'impact de la Covid-19 notamment grâce à son plan national de développement sanitaire ; nouer un dialogue avec les partis politiques d'opposition ; réformer le code électoral ; pour ses réformes engagées en matière de politique carcérale, visant à améliorer les conditions de détention ; pour l'adoption d'une politique dédiée au bien-être des enfants, les progrès réalisés en matière de gouvernance démocratique, la réduction de l'apatridie dans le pays.

Ensuite, les Etats ont recommandé au Togo de garantir le droit de réunion pacifique et de modifier les lois qui limitent ce droit ; de garantir à ses forces de l'ordre une formation sur le respect des

droits de l'homme ; de promouvoir un environnement sûr pour la société civile ; de revoir sa législation pour garantir le droit à la liberté d'expression et de la presse ; de faciliter le travail des journalistes et blogueurs ; de prendre des mesures pour assurer la liberté de conscience et de religion ; d'enquêter sur les allégations d'arrestations arbitraires et violentes ; de libérer toutes les personnes détenues pour avoir exprimé leur droit à la liberté d'expression ; de respecter les droits des prisonniers politiques ; d'améliorer les conditions de détention carcérale ; d'assurer l'interdiction de la pratique de la torture et de fournir des réparations aux victimes de torture ; de garantir un Etat de droit notamment par l'indépendance de sa justice ; d'assurer l'indépendance de la Commission nationale des droits de l'homme et de faire en sorte qu'elle reçoive un financement adéquat ; de ratifier le Statut de Rome ; de poursuivre la lutte contre les violences faites aux femmes et de signer et ratifier le protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de dis-



A Genève, de gauche à droite : l'ambassadeur Johnson Yackoley et les ministres Ayéwouadan et Trimua

crimination à l'égard des femmes ; de renforcer les mesures pour atteindre l'égalité des sexes ; d'accroître les efforts de lutte contre le mariage forcé ; d'améliorer la protection législative des femmes ; d'éradiquer les mutilations génitales féminines ; de garantir un accès universel au droit à l'avortement et à la santé reproductive ; d'accroître ses efforts en matière d'éducation sexuelle ; de poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation ; de réduire les disparités entre filles et garçons dans l'enseignement ; de continuer à lutter contre le travail et la traite des enfants ; de

l'homosexualité et de lutter contre les discriminations faites aux personnes en raison de leur orientation sexuelle ; d'établir un système efficace de santé publique pour garantir des soins préventifs ; de sensibiliser à l'importance de l'enregistrement des naissances ; continuer à mettre en œuvre des mesures de réduction de la pauvreté ; de favoriser l'emploi des jeunes ; d'étendre le champ d'inspection du travail au domicile privé ; de prendre des mesures pour lutter contre la corruption...

Le groupe de travail doit adopter le rapport de cet examen le vendredi 28 janvier 2022 dans l'après-midi.

## FILETS SOCIAUX ET SERVICES DE BASE

## Nouvel appui de la France aux ménages vulnérables à travers l'AFD

Jean AFOLABI

**Lomé, le 21 janvier 2022** – Le ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya, l'ambassadrice de France au Togo, Mme Jocelye Catallero et le directeur de l'Agence française de développement (Afd) au Togo, François Jacquier-Pélissier ont signé, vendredi à Lomé, une seconde convention de financement de 10 millions d'euros en faveur des populations vulnérables. Cette nouvelle subvention de la France via l'AFD vient en appui au projet «**Filets Sociaux et services de Base – Novissi**» soutenu par la Banque mondiale et vise à répondre aux besoins immédiats des populations togolaises en matière de secours et de relèvement, et à long terme de la protection sociale.

Cette nouvelle subvention constitue le complément de don d'un montant de trois millions (3 000 000) d'euros que la France a accordé au Gouvernement togolais le 30 juin 2020 pour soutenir le Programme de revenu universel de solidarité NOVISSI. Il s'agit en effet du financement de la composante NOVISSI du programme de Filets Sociaux et Services de Base (FSB - NOVISSI), précise le ministre de l'Economie et des finances. Notant qu'il est en parfaite cohérence avec la Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025 qui met fortement l'accent sur la promotion de l'in-

clusion sociale.

Depuis son déclenchement au Togo en mars 2020, la pandémie du Covid-19 a durement affecté les efforts enregistrés par le pays pour réduire la pauvreté à court terme. «*Les efforts de la crise sanitaire, notamment sur l'augmentation de la pauvreté, mettent aujourd'hui en lumière la faible couverture en protection sociale offerte aux citoyens togolais et sa portée géographique limitée avec seulement 1,4% de la population du pays bénéficiant d'une forme quelconque de filets social. Dans ce contexte, le gouvernement togolais, à travers le projet Filets sociaux et services de base – Novissi (FSB-Novissi) cherche à attendre significativement les filets sociaux aux populations les plus vulnérables du pays avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Afd*», souligne un communiqué conjoint.

Dans le prolongement d'un premier financement du programme de réponse à la crise de la Covid-19, Novissi, à hauteur de 3 millions d'euros en 2020, et en réponse à la demande des autorités togolaises, l'Afd a ainsi l'opportunité de poursuivre son appui dans le domaine des filets sociaux au Togo en cofinçant le projet FSB appuyé par la Banque mondiale depuis 2017. Dans le cadre d'un financement additionnel au projet FSB, la Banque prévoit d'étendre les transferts téléphoniques moné-



taires via la plateforme Novissi à 60 000 bénéficiaires au côté des autorités togolaises qui en soutiendraient 20 000.

La subvention de 10 millions d'euros de l'Afd permettra d'étendre significativement les transferts monétaires déjà prévus par la Banque mondiale et le Togo, ainsi que des mesures d'accompagnement de base pour 45 000 bénéficiaires supplémentaires, dont 75% de femmes. Les bénéficiaires seront identifiés dans les 100 cantons ruraux les plus pauvres du pays et les quartiers précaires des zones urbaines ciblées. En parallèle, le projet FSB-Novissi permettra la mise en place d'assistances techniques et études afin d'appuyer la structuration et le renforcement du système de protection sociale au Togo, notamment sa capacité à répondre aux chocs.

Le projet prévoit aussi d'accompagner l'ensemble des bénéficiaires par des sessions mensuelles de sensibilisation

sur notamment trois thèmes clefs : (i) usage de la téléphonie mobile ; (ii) conseils pour l'utilisation optimale du trans-

fert ; (iii) prévention sur les risques de violence basées sur le genre. Des ateliers de dialogue entre acteurs clefs de la protection au Togo seront également organisés pour identifier les potentiels besoins d'appui.

Il est rappelé que l'Agence française de développement est un partenaire technique et financier de premier ordre présent aux côtés du Togo depuis 1957. L'évènement du vendredi 21 janvier portera le montant global de son appui financier en cours au Togo à 136,57 milliards de FCFA pour un portefeuille qui comporte désormais onze (11) projets répartis dans différents secteurs.

## REPRISE DES ACTIVITES

Commerce et Construction en hausse au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

Late Pater

L'activité de **commerce** au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2021 connaît une **expansion** avec une augmentation du chiffre d'affaires de 9,9% par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2021. Cette augmentation s'explique par la hausse du chiffre d'affaires des activités du «Commerce et réparation d'automobiles et de motocycle» et celles du «Commerce de gros et activités des intermédiaires», de 15,5% et 14,7% respectivement, par rapport au trimestre précédent. Cette croissance reprend la bonne dynamique observée entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, l'activité de commerce s'apprécie de 25,3%.

La croissance du «Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles» est soutenue par une hausse de 416,2% du chiffre d'affaires de l'activité de «Entretien et réparation de véhicules automobiles» et une augmentation de 103,7% de celui du «Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles». Toutefois, elle est freinée par une baisse de 23,6% du chiffre d'affaires de l'activité du «Commerce et réparation de motocycles» au cours de la période sous revue. En glissement annuel, l'activité de «Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles» se déprécie de 1,5%. Toujours à fin septembre 2021, la reprise du «Commerce de gros et activités des intermédiaires» s'explique

par une hausse du chiffre d'affaires des activités de «Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires» de 49,4%. Mais cette dynamique est ralentie par la baisse de 21,6% du chiffre d'affaires des activités «Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac», de 5,7% pour le «Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles», de 87,1% pour le «Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures» et de 7,5% pour le «Commerce de gros non spécialisé». Le «Commerce de gros et activités des intermédiaires» croît de 30,0% en glissement annuel. Enfin, l'expansion du «Commerce de détail» (de 6,0%) est due à la hausse du chiffre d'affaires des activités du «Commerce de détail en magasin non spécialisé» de 7,3%. Cette croissance est, toutefois, ralentie par la baisse de 3,1% du chiffre d'affaires de l'activité du «Commerce en magasin spécialisé». Par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, l'activité de «Commerce de détail» est marquée par une croissance de 26,3% de son chiffre d'affaires.

Le secteur de la **construction** connaît au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2021 une **hausse** de 9,9% du chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent. Cette hausse s'explique par l'augmentation des activités de «Construction de bâtiments» dont le chiffre d'affaires s'apprécie de 61,3%. En ce qui concerne les «Activités spé-

cialisées de construction», on note une nette hausse de 472,0% du chiffre d'affaires. Cependant, le rebond des activités de la construction est atténué par une baisse de 9,9% du chiffre d'affaires des activités relatives au «Génie civil». En glissement annuel, l'activité de la construction s'apprécie et enregistre une augmentation du chiffre d'affaires de 19,3 en points de pourcentage. Comparativement au 1<sup>er</sup> trimestre de 2021, l'activité de «Construction de bâtiments» replie et le chiffre d'affaires baisse de 19,6%. En glissement annuel, l'activité de construction de bâtiments complets recule et son chiffre d'affaires baisse de 48,0%. L'activité de «Génie civil», par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de 2021 et en glissement annuel, s'apprécie respectivement de 53,7% et de 166,2% du chiffre d'affaires.

Contrairement au second trimestre de 2021, les «Activités spécialisées de construction» affichent une tendance haussière avec leur chiffre d'affaires qui s'apprécie de 472,0% par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Ce rebond est en lieu avec la hausse conjuguée du chiffre d'affaires des sous-branches «Travaux d'installation» (+547,6%) et des «Activités spécialisées de construction» (+541,0%). Par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de 2021, le chiffre des activités spécialisées de construction s'apprécie de 173,4%. En glissement annuel, la branche observe une appréciation de son chiffre d'affaires de 33,6 en point de pourcentage.

2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage de l'initiative cacao  
La Côte d'Ivoire et le Ghana pour dynamiser la production

Jean AFOLABI

**Abidjan, 22 janvier 2022 (AIP)** – La Côte d'Ivoire et le Ghana sont à l'œuvre, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage de l'initiative cacao Côte d'Ivoire-Ghana tenue vendredi 21 janvier 2022 à Accra, pour dynamiser la production du cacao au profit des producteurs. Pour le ministre ivoirien de l'Agriculture et du développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, cité par l'Agence ivoirienne de presse (AIP), «ces réunions périodiques doivent permettre de dynamiser la filière cacao par des approches inclusives bénéfiques à tous les acteurs de la chaîne, plus précisément les plus vulnérables que sont les producteurs».

Un contrôle efficient de la production cacaoyère des

deux pays exige que soit bâtie «une institution forte fondée sur des compétences pluridisciplinaires pour conduire l'initiative» et qu'il y ait un «fonctionnement effectif des organes de l'initiative», selon le ministre Adjoumani qui a souligné que «les deux Etats s'organisent, à travers l'initiative, pour mettre en lumière les efforts de leurs gouvernements et présenter les faits réels et actualisés du travail des enfants et de la déforestation de nos pays respectifs».

La cacao-culture est pointée du doigt comme étant la principale culture responsable de la déforestation dans ces pays, note-on. La 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage avait pour objectifs de valider les documents de gouvernance mis à jour (statut et règlement du personnel,

règlement administratif, règlement financier), la nomination du personnel de la classe professionnelle, approuver la nomination des présidents et vice-présidents des comités techniques, valider le programme d'activités de l'initiative pour la campagne en cours, et analyser l'extension de l'initiative à d'autres pays africains, notamment le Cameroun et le Nigeria.

Le comité de pilotage est l'organe suprême de l'initiative. Il est composé du ministre technique en charge du cacao dans les pays membres ou son représentant dûment mandaté, le directeur général ou le directeur exécutif (selon le cas) de l'institution en charge de la gestion de la filière ou son représentant dûment mandaté.

FOOTBALL/ CAN 2021

## La Gambie s'offre la Guinée et crée la sensation

**Pour sa première participation historique, la Gambie a pris le meilleur sur la Guinée (1-0), lundi, pour valider son billet pour les quarts de finale de la CAN 2021, après une fin de match agitée terminée à 10 contre 10. Les Scorpions, toujours invincibles, seront opposés au Cameroun ou aux Comores pour tenter de prolonger l'exploit.**

**Hervé A.**

Les Scorpions continuent de faire mal. Place au troisième huitième de finale de cette Coupe d'Afrique des Nations 2021, avec un derby de l'ouest africain opposant la Guinée, 2ème du groupe B derrière le Sénégal, à la Gambie, 2ème de la poule F dominée par le Mali, ce lundi après-midi. Pour bien démarrer cette nouvelle semaine, Kaba Diawara devait composer sans Naby Keita, suspendu, mais reconduisait son 3-5-2 avec Ilaix Moriba dans l'entrejeu et Mohamed Bayo en pointe. De son côté, le Belge Tom Saintfiet organisait les siens en 4-3-3, Musa Barrow occupant la pointe de l'attaque pour ce premier 8ème de finale de l'histoire de la sélection gambienne.

Cette affiche très ouverte et indécise sur le papier au Stade Omnisports de Bafoussam accouchait d'un premier acte relativement calme, les débats étant relativement équilibrés. Mention spéciale aux Scorpions, dont le collectif semblait peut-être un peu mieux huilé. Les deux formations, malgré deux occasions à mettre au crédit de Bayo (4e, 38e) côté guinéen, une frappe puissante de Barrow détournée tant bien que mal par Keita (13e) et un tir trop croisé de Darboe (45e+1) côté gambien, manquaient d'inspiration. Elles rentraient

logiquement dos à dos aux vestiaires (5 tirs et 1 cadré de chaque côté).

La physionomie de la rencontre était la même après la pause. Peut-être par peur de trop se découvrir et donc de prendre trop de risques, les 22 acteurs se livraient de ce fait une véritable bataille tactique. Au détriment du spectacle, et au grand désarroi des spectateurs et téléspectateurs. Si l'on se dirigeait tranquillement vers une prolongation, Bobb distillait une superbe passe à destination de Barrow, qui résistait au retour de Conté et, grâce à un contrôle orienté parfaitement réalisé, délivrait le peuple gambien (71e).

La deuxième réalisation de l'attaquant de Bologne dans cette compétition a eu le mérite d'emballer le rythme du match, le Sily National, dos au mur, tentant le tout pour le tout pour revenir au score, à l'image de ce but refusé pour hors-jeu à Conté (77e). Pour ne rien arranger, Njie, rentré en jeu à la 73e minute, a écopé de deux cartons jaunes (74e, 87e), laissant les Gambiens à 10 pour les derniers instants. Comme bénis des Dieux du foot, les Scorpions voyaient le Sily National, qui a aussi fini à 10 après le deuxième jaune de Conté (90e+4), frapper le poteau puis la barre, après un bel arrêt de Gayé (90e+2), avant d'exulter au coup de sifflet final. La Gambie



continue son incroyable parcours et affrontera le Cameroun vainqueur des Comores (2-1).

Dimanche, le Nigéria, l'un des favoris, s'est fait surprendre en 8e de finale face à une Tunisie bluffante (0-1). Les Super Eagles, impressionnants lors de la phase de groupes avec un joli 9/9 et malgré leur armada offensive, n'ont jamais semblé aussi impuissants. Face à une équipe tunisienne ultra disciplinée tactiquement et solide défensivement, les Nigériens n'ont pas été en mesure de trouver la faille. En seconde

période, la Tunisie accélérât dans les premières minutes et finissait par surprendre le Nigéria. Et qui d'autre que Youssef Msakni, capitaine du jour, pour donner l'avantage aux siens. L'attaquant de 31 ans, qui participe à sa 7ème CAN (26 matchs joués), envoyait une frappe en dehors de la surface qui était contré et qui surprenait Okoye (1-0, 47e). Le scénario parfait pour une équipe tunisienne qui parlait avec pas mal de doutes dans ce match et avec très peu de marges de manoeuvre (seulement six joueurs sur le banc).

QATAR 2022

## Chocs Cameroun-Algérie et Égypte-Sénégal en barrages de la zone Afrique

**Le Cameroun et l'Algérie s'affrontent fin mars en barrages aller-retour pour obtenir l'une des cinq places réservées à l'Afrique pour la Coupe du monde au Qatar (21 novembre - 18 décembre), selon le tirage au sort effectué samedi à Douala au Cameroun.**

Les Lions indomptables de Vincent Aboubakar, actuel meilleur buteur de la Coupe d'Afrique des nations (5 buts), Collins Fai (Standard), Michael Ngadeu (La Gantoise) et Samuel Gouet (Malines) recevront à l'aller l'Algérie de Riyad Mahrez (Chelsea), Mohamed Reda Halaimia (Beerschot) et Adem Zorgane (Charleroi), tenante du titre tout juste éliminée de la CAN après un premier tour catastrophique. L'autre affiche sera celle entre l'Égypte de Mohamed Salah et le Sénégal de Sadio Mané, les deux attaquants stars de Liverpool.

Face aux Pharaons, les Lions de la Teranga (finalistes 2019 de la CAN) disposeront d'une armada prometteuse avec le portier de Chelsea Edouard Mendy, désigné meilleur gardien FIFA de l'an-

née 2021 lundi, le capitaine et défenseur de Naples Kalidou Koulibaly, les Parisiens Abdou Diallo et Idrissa Gueye ou encore Abdoulaye Seck (Antwerp). Au-delà de ces deux principaux chocs, le double affrontement entre le Ghana d'André Ayew et le Nigeria de Moses Simon devrait également faire des étincelles.

Dans les deux autres barrages de la zone Afrique, le Maroc de Sofian Chakla (OHL) et Selim Amallah (Standard) aura affaire à la République démocratique du Congo de Jackson Muleka, Samuel Bastien, Merveille Bokadi et Dieumerci Mbokani; la Tunisie de Hamza Rafia (Standard) affrontera le Mali. Avant le tirage, les cinq équipes les plus hautes dans le classement FIFA ont été réparties dans le chapeau 1 (Sénégal, Maroc, Algérie, Tunisie et Nigéria), et les cinq autres dans le chapeau 2 (Égypte, Cameroun, Ghana, Mali et RD Congo). Ces dernières doivent jouer le match aller à domicile.

"C'est magnifique", a commenté Emmanuel Adebayor, assistant du tirage

FWC QATAR 2022™ THIRD ROUND FIXTURES - CAF				FIFA
	EGYPT	V	SENEGAL	
	CAMEROON	V	ALGERIA	
	GHANA	V	NIGERIA	
	DR CONGO	V	MOROCCO	
	MALI	V	TUNISIA	

au sort. "Dix grands pays d'Afrique. Ce sera intéressant. Les joueurs doivent garder à l'esprit qu'ils représenteront le continent. Le duel Nigeria - Ghana s'annonce compliqué. Il y a beaucoup de Ghanéens au Nigeria et de Nigériens au Ghana. Le match Égypte - Sénégal sera aussi très dur."

"Le Sénégal, bien sûr !", s'est exclamé l'assistant du tirage au sort El Hadji Diouf, interrogé sur son favori. "Le Sénégal et le Nigeria sont d'excellentes

équipes. Je pense que tout va très bien se passer pour nous. Ce sont les petits détails et la concentration qui feront la différence. Les joueurs n'auront pas beaucoup de temps entre les matches pour s'entraîner et récupérer. Ils devront faire parler leur talent."

Barrages zone Afrique pour le Mondial-2022 fin mars (la première équipe recevra au match aller): Égypte - Sénégal, Cameroun - Algérie, Ghana - Nigéria, RD Congo - Maroc et Mali - Tunisie.

## BREVES

### La CAF sanctionne

La Confédération africaine de football a décidé d'infliger une amende à la Côte d'Ivoire et à l'Algérie pour le comportement de leurs supporters lors de leur match de la CAN 2022, jeudi dernier près de Douala (3-1). La Tunisie a également été sanctionnée après sa défaite contre la Gambie à Limbé (1-0).

Le désordre n'a pas plu en haut lieu. La Confédération africaine de football a décidé de sévir après le 8e de finale de la CAN 2022 entre la Côte d'Ivoire et l'Algérie, jeudi dernier près de Douala (3-1). Une quarantaine de supporters des deux équipes a envahi la pelouse du stade Japoma après le coup de sifflet final. Les fans sont principalement descendus de la tribune Est, précise le communiqué de la CAF. Un supporter des Fennecs serait à l'origine de ces débordements.

En conséquence, la fédération algérienne a écopé d'une amende d'environ 4.425 euros. La fédération ivoirienne a été sanctionnée d'une pénalité d'environ 8.850 euros (dont 4.425 euros avec sursis). En tant qu'organisatrice de l'événement, la fédération camerounaise a également reçu "un avertissement pour le manque de sécurité" lors de cette rencontre et "un rappel sévère au strict respect des règles" en la matière. Le nombre de stadiers déployés au stade Japoma a été jugé insuffisant.

Le jury disciplinaire de la CAF a aussi étudié le cas de la Tunisie après sa défaite contre la Gambie, jeudi à Limbé (1-0). La fédération tunisienne a écopé d'une première amende d'environ 4.425 euros pour l'attitude de son sélectionneur Mondher Kbaier, qui est entré sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre. Une seconde amende, du même montant, a été infligée pour "la mauvaise conduite" du gardien Farouk Ben Mustapha, qui aurait "utilisé un langage vulgaire" pour s'adresser à l'arbitre. La fédération tunisienne a d'ailleurs été rappelée à l'ordre "au sujet du respect des principes de loyauté, d'intégrité, d'esprit sportif et d'éthique".

### Infantino en campagne chez les joueurs

Gianni Infantino ne renonce pas à son projet d'une Coupe du Monde de football tous les deux ans. Le président de la FIFA continue même de mener campagne. L'AFP révèle qu'il tente actuellement de rallier à sa cause les joueurs professionnels anglais.

Accompagné du Français Arsène Wenger, le directeur du développement du football à la FIFA, Gianni Infantino a rencontré des membres de la Professional Footballers Association (PFA), le syndicat des joueurs du football anglais.

La réunion était motivée par un courrier envoyé à la FIFA par un groupe de joueurs, où ils interrogeaient l'instance et son président sur le rythme des compétitions prévu dans la réforme du calendrier international et la charge de travail pour les joueurs et joueuses.

"Les joueurs doivent être présents quand il s'agit du jeu, quand on parle du calendrier, quand on parle de la charge, du nombre de jours, du type de compétitions que nous voulons organiser, a expliqué Gianni Infantino aux médias. Bien sûr, nous devons nous soucier d'eux. Nous voulons les protéger. Et pour savoir vraiment quelles sont leurs préoccupations, nous devons leur parler directement."

Le président de la FIFA l'a précisé en conférence de presse : la rencontre avec les représentants de la PFA, dont le Français Paul Pogba, l'Espagnol Juan Mata, et les internationales anglaises Lucy Bronze et Steph Houghton, a porté sur un nombre important de sujets.

Parmi eux, le calendrier international, la manière de s'adapter aux matches internationaux, mais aussi la façon de s'assurer que les rencontres jouées pour le club et l'équipe nationale soient vraiment significatives et que les joueurs soient mis dans les meilleures conditions pour s'exprimer.

### Les Américains sont tous vaccinés

A deux semaines pile du début des Jeux d'hiver de Pékin 2022 (4 au 20 février), la totalité des athlètes de la délégation américaine a bouclé son parcours vaccinal. L'annonce en a été faite par le médecin en chef de la Team USA, Jonathan Finnoff.

Il a expliqué à l'agence Associated Press que les mesures anti-COVID adoptées par les Chinois, dont l'obligation d'une quarantaine de 21 jours pour les accrédités non vaccinés, avaient fini de convaincre les derniers réticents à la vaccination.

Contrairement aux Jeux de Tokyo 2020, où une centaine environ parmi les 600 membres de la Team USA n'étaient pas vaccinés, les quelques 200 athlètes américains sélectionnés aux Jeux d'hiver le seront tous à leur arrivée à Pékin.

Le comité olympique et paralympique américain (USOPC) a annoncé en septembre dernier que tous les athlètes potentiellement sélectionnables devraient présenter un parcours vaccinal complet au plus tard le 1er décembre 2021, à moins qu'ils ne bénéficient d'une exemption médicale. Jonathan Finnoff a confié n'avoir reçu aucune demande d'exemption, ni dans les rangs olympiques, ni parmi les possibles futurs sélectionnés aux Jeux paralympiques.

## Le CIO et le mouvement olympique, un jackpot pour la Suisse

**La Suisse n'aura sans doute jamais assez de mots pour remercier Pierre de Coubertin. Elle doit au baron français d'abriter depuis 1915, à Lausanne, le siège du CIO. A l'époque, le déménagement de l'instance olympique dans le canton de Vaud, en pays neutre, avait pu sembler anecdotique. Aujourd'hui, il a pris l'allure d'un jackpot.**

Un rapport de l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS), publié mardi 18 janvier par la ville de Lausanne et le canton de Vaud, puis relayé par le CIO, illustre avec de généreuses brassées de chiffres l'impact économique en Suisse de la présence de l'instance olympique et des 53 autres organisations sportives internationales. Il dépasse le milliard de francs suisses.

Cette étude est la troisième du genre.

La première avait compilé les données de la période entre 2004 et 2007. La seconde couvrait les années 2008 à 2013. La nouvelle version a analysé les retombées entre 2014 et 2019. Avant la crise sanitaire, donc. Pas sûr que la prochaine étude affiche un même état de forme.

Premier chiffre : les retombées économiques de la présence physique en Suisse du CIO et des autres organisations sportives internationales ont augmenté de 57 % entre 2014 à 2019, par rapport à la période antérieure. Très fort.

Elles pèsent désormais 1,68 milliard de francs suisses par an (1,62 milliard d'euros au cours actuel), contre 1,07 milliard pour la période 2008-2013. Le canton de Vaud, où est située la ville de Lausanne, en a reçu la meilleure part, avec 873 millions de francs suisses annuels (550 millions pour la période

2008-2013). Normal, puisque le canton héberge 46 des 53 organisations sportives internationales recensées en Suisse.

Le district de Lausanne se révèle également très bien servi, avec un impact économique de 550 millions de francs suisses, lui aussi en très forte hausse (250 millions entre 2008 et 2013).

L'emploi, maintenant. Jackpot, également. En 2019, les 53 organisations sportives internationales basées en Suisse employaient 3 343 personnes. La courbe de l'emploi affiche une belle envolée, les salariés du mouvement sportif international étant seulement 2 249 en 2014.

Plus de 75 % de ces employés travaillaient en 2019 pour le CIO ou pour des organisations soutenues financièrement par l'instance olympique. Parmi eux, 1 836 vivaient dans le canton de

Vaud. La FIFA et l'UEFA complètent le trio de tête des instances employant le plus grand nombre de salariés en Suisse.

Le rapport de l'AISTS révèle également que les salaires, contributions sociales et impôts liés directement ou indirectement aux emplois des organisations sportives internationales génèrent un impact économique de près de 381 millions de francs suisses en moyenne annuelle (423 millions pour l'année 2019), dont près de 57 millions de francs au seul titre de l'impôt sur le revenu perçu dans le canton de Vaud en 2019.

Le tourisme, maintenant. Jackpot, encore une fois. Le mouvement olympique pèse en moyenne 44 600 nuitées par année en Suisse. Revenu généré : 29 millions de francs. Acela, il faut ajouter les 220 000 visiteurs par an enregistrés au Musée olympique de Lausanne.

## SOMMET UE-AFRIQUE

## E. Macron, chez Faure Gnassingbé envoie Alain Holleville à Lomé pour des consultations

Jean AFOLABI

Le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, s'est entretenu le 20 janvier 2022 à la présidence avec Alain Holleville, envoyé spécial de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, en visite de travail à Lomé. Les échanges ont porté sur l'organisation du sixième sommet Union européenne (UE)-Afrique ainsi que les différentes thématiques y afférentes, indique la présidence togolaise. Cette rencontre de haut niveau se tiendra les 17 et 18 février 2022 sous la direction de la France qui assure la présidence du Conseil européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de six mois.

Le sommet organisé à Bruxelles par Charles Michel,

président du Conseil européen, réunira les dirigeants des Vingt-Sept et ceux des 55 membres de l'UA en présentiel, si les conditions sanitaires le permettent. Il devrait aider à «définir les priorités clés pour les années à venir et pourrait fournir les orientations stratégiques et politiques pour les relations entre les deux continents», a précisé jeudi le responsable européen interrogé par l'AFP. Des investissements devraient être annoncés lors de ce sommet, a-t-il ajouté sans plus de précisions. L'UE et l'UA veulent renforcer leur partenariat dans la réponse à la pandémie de Covid-19 et la relance économique.

Ce sommet vient justement rappeler le nouveau cadre de partenariat entre l'Union européenne et le Togo, défini dans

le Document conjoint de programmation (DCP) 2021-2027, lancé officiellement le 12 janvier 2022 à Lomé. En phase avec la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, précise-t-on officiellement, «ce document stratégique porte sur trois domaines à savoir le développement humain, l'agro-industrie, la gestion et la protection des ressources naturelles ainsi que l'appui à la consolidation d'une société apaisée et résiliente».

Le Document Conjoint de Programmation permettra au Togo et à l'équipe Europe de continuer à travailler ensemble sur la période 2021-2027 pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets fondés sur des objectifs, principes et valeurs communes, et ce, en ligne avec l'Agenda 2030 et l'Ac-



cord de Paris, mais également guidée par les engagements des partenaires européens repris dans la feuille de route pour la société civile, la stratégie des droits de l'Homme et du plan d'action genre pour le Togo.

Les actions de l'UE qui découleront du Document Conjoint de Programmation seront financées par le nouvel instrument intitulé «Europe dans le monde» qui remplacera le Fonds Européen de Développement (FED). L'adoption du Document Conjoint de Programmation 2021-2027 et la mise en œuvre de ce nouvel

instrument financier concorderont avec l'entrée en vigueur de l'Accord Post-Cotonou qui vient renforcer le partenariat entre le Togo et le Groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans son ensemble d'un côté, et l'Union européenne et ses Etats membres de l'autre.

Dans le cadre de la première année de mise en œuvre de ce document, l'équipe Europe engage plus de 243 millions d'euro, soit près de 160 milliards de CFA, pour de nouveaux projets dans les 3 domaines prioritaires précités, annonce l'équipe

Europe.

Ainsi, désormais, l'Union européenne, l'Allemagne et la France coordonnent leur coopération au développement avec le Togo à travers un Document Conjoint de Programmation pour la période 2021-2027. Ce document, adopté le 16 décembre 2021 par l'Union européenne, accompagne le Plan National de Développement et la Feuille de Route gouvernementale Togo 2020-2025 et définit le cadre des interventions des partenaires européens en appui aux efforts du gouvernement pour les sept prochaines années.

## Face aux chocs exogènes de formes et d'ampleurs diverses

## L'UEMOA envisage un fonds de stabilisation macroéconomique

Jean AFOLABI

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) envisage, en 2022, le recrutement d'un cabinet de consultants ou d'un groupement de cabinets de consultants pour la réalisation d'une étude de faisabilité, sur ressources propres, relative à la création d'un fonds de stabilisation macroéconomique dans l'UEMOA. Le mécanisme de la surveillance multilatérale constitue l'une des innovations majeures du Traité de l'UEMOA entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1994. Il a pour but principal d'assurer la coordination des politiques budgétaires nationales et leur compatibilité avec la politique monétaire commune. Pour ce faire, il concourt à promouvoir une politique budgétaire susceptible d'asseoir les bases d'une viabilité financière durable.

Cependant, les Etats membres de l'Union font face de façon récurrente à des chocs exogènes de formes et d'ampleurs diverses «qui ont souvent affecté leurs trajectoires vertueuses de croissance économique». A ce titre, dans un passé relativement récent, l'Union peut relever la crise financière et alimentaire en 2008, la crise énergétique de 2011, la crise sécuritaire qui a commencé en 2013 et la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie du coronavirus. «Dans la gestion de ces chocs

répétitifs et devant l'insuffisance des ressources internes, les Etats font appel à des concours extérieurs sous forme de dons, souvent conditionnés, ou de prêts non concessionnels», fait constater l'Uemoa.

Ces recours présentent généralement deux (02) limites majeures en ce que, d'une part, ils peuvent ne pas recueillir un écho favorable auprès des bailleurs de fonds, et d'autre part, la disponibilité tardive des ressources peut entraîner des retards dans l'ajustement de ces chocs. C'est dans le but de trouver des solutions à ces difficultés que la présente étude est lancée.

L'objectif général de l'étude, suivant un avis à manifestation d'intérêt prévu pour être bouclé le 14 février 2022, est la mise en place d'un fonds de stabilisation des économies des Etats membres de l'Union en cas de chocs endogènes ou exogènes pouvant mettre en péril la stabilité macroéconomique. Mais l'Union a une démarche encore prudente. De façon spécifique, l'étendue de la mission dans le cadre de cette étude consiste ainsi donc à : définir les avantages à mettre en place un fonds de stabilisation, avec en rappel une revue des études antérieures pertinentes sur les chocs macroéconomiques ; exposer les risques inhérents à sa mise en place et les moyens

de maîtrise de ces risques ; effectuer une revue et une analyse des différents types de fonds existants, avec un accent sur ceux créés dans des unions monétaires, et proposer un modèle pour l'Union, avec en perspective des synergies avec les fonds de stabilisation en étude au sein de la CEDEAO et à la BAD ; définir son articulation avec les institutions sous régionales existantes, son statut juridique, son architecture, son capital, les ressources et instruments de prêts ; définir les modalités possibles de son abondement ; définir les modalités et le fonctionnement du fonds (structure organisationnelle, gouvernance et processus décisionnel, conditions d'accès aux ressources du fonds, surveillance et suivi de la conditionnalité, les quotas de tirages par Etat membre, les conditions de remboursement, etc.) ; examiner l'opportunité et les conditions d'appel (ou ouverture) du fonds à des partenaires extérieurs et singulièrement les institutions multilatérales de coopération...

La durée de la mission est de cinq (05) mois maximum. En vue de la constitution de la liste restreinte, le Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure invite les Cabinets de consultants ou les groupements de cabinets de consultants à manifester leur intérêt.

## ACCORD ENTRE L'ANVT ET L'UK

## L'ouverture de parcours en volontariat finalisée

Jean AFOLABI

L'Agence nationale du volontariat au Togo (Anvt) a prévu faire du volontariat une valeur partagée pour l'ancrage de l'engagement citoyen dans toutes les couches sociales, en initiant des programmes destinés à la formation des jeunes cibles et à l'amélioration de l'écosystème du volontariat au Togo. Cette volonté a abouti à un accord de partenariat avec l'Université de Kara en août dernier. Les 20 et 21 janvier 2022, les deux institutions se sont ainsi retrouvées en atelier de finalisation du projet d'ouverture de parcours en volontariat, à l'Université de Kara. Durant deux jours, elles ont échangé autour de la mise en œuvre de l'instauration d'une unité d'enseignement sur le volontariat à l'Université de Kara, la certification de la formation ouverte à distance (FOAD) et le Massive open online course (MOOC) sur le parcours civisme et citoyenneté à l'endroit des volontaires en mission, la validation et la finalisation des différents projets de formation.

Pour l'Agence du volontariat, l'instauration d'une unité



d'enseignement sur le volontariat à l'université de Kara permettra aux jeunes de se former aux valeurs civiques et citoyennes, non seulement pour accroître leur employabilité mais aussi de susciter en eux l'esprit d'engagement, de solidarité et de don de soi qui sont des valeurs africaines. «Le volontariat est porteur de valeurs, de cohésion, de solidarité et surtout du vivre ensemble qui sont intrinsèques à l'Afrique. Aujourd'hui, ces valeurs semblent disparaître au détriment de l'argent, d'où la nécessité de l'inculquer à nouveau aux jeunes pour valoriser leur origine», a expliqué le directeur général de l'ANVT, Omar Agbangba. Quant au président de l'Université de Kara, Komlan Sanda, ce projet s'inscrit dans la feuille de route gouvernementale et per-

met de répondre à la vision des plus grandes autorités de notre pays. «Cela permettra non seulement de faire la visibilité de l'ANVT et celle de l'Université de Kara mais aussi de classer le Togo parmi les leaders du volontariat qui promeuvent l'insertion professionnelle des jeunes», a-t-il déclaré. Témoinant par la même occasion sa reconnaissance à l'ANVT pour la confiance à l'endroit de son institution en acceptant mobiliser les ressources humaines à cet effet.

Un atelier fructueux riche en partage pour les deux institutions qui ont pris des engagements de travailler pour l'atteinte des objectifs assignés suivant les clauses du contrat pour la cause du Togo, de l'Afrique et du monde entier, affirment-elles.

Communication intergénérationnelle

## Souvent des désaccords entre les parties

Etonam Sossou

**D'un côté, certains parents n'arrivent pas à dialoguer avec leurs enfants. De l'autre côté, certains enfants sont gênés d'aborder des sujets sensibles avec leurs parents.**

Didier est un jeune étudiant de 22 ans. Depuis le mois de septembre 2021, il a aménagé dans une chambre près du campus universitaire, aux frais de son père. « C'est à la fois pour me rapprocher de l'université et aussi parce qu'il y avait trop de tension entre mon père et moi », explique-t-il. La tension vient du fait que le jeune homme et son père n'arrivent pas à communiquer. « Chaque fois que je commence une conversation avec mon père, nous finissons par nous disputer quel que soit le sujet abordé. Il ne supporte pas qu'on ait une opinion différente de la sienne. Nos relations se dégradent au jour le jour. C'est pourquoi ma mère a pensé que je devais quitter la maison », dit-il.

Fils d'un riche homme d'affaires, Didier dit n'avoir pas eu l'occasion d'être proche de ses parents. « Mon père est très

susceptible. Il ne supporte pas la contradiction. Il critique les choix de tout le monde et se sent frustré qu'on ne tienne pas compte de ses opinions. Nous sommes comme des étrangers. Nous pouvons passer deux à trois mois sans nous parler », se plaint Didier. Quant à sa mère, elle est très occupée par ses activités commerciales. En ce moment, les points d'achoppement entre Didier et son père sont les études et les relations amoureuses. « Mon père a toujours refusé d'aborder les questions liées au sexe. Mais depuis qu'il a constaté que j'ai une petite amie, il m'a posé des questions sur les parents de cette fille et il m'a clairement dit qu'il n'approuve pas notre relation parce que ma petite amie est pauvre. » Le père du jeune n'approuve pas non plus le fait que son fils veuille devenir journaliste.

## Incapacité

Ce déficit de dialogue parents-enfants, est un phénomène récurrent. Dans un contexte de mondialisation par exemple, le dialogue intergénérationnel est compliqué pour la vieille génération d'Africains. Il y a quelques an-

nées, l'enfant était considéré comme un assisté qui n'avait pas la capacité de penser et de décider. Aujourd'hui, les enfants ont des droits. Avec l'internet et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'enfant est plus ouvert au monde et plus mature : ce que certains parents peuvent ne pas comprendre. La rupture du dialogue entre parents et enfants est la combinaison de plusieurs facteurs comme le niveau d'éducation, le milieu social, l'histoire personnelle du parent et même son tempérament. L'adulte rompt aussi parfois le dialogue pour cacher son incapacité à résoudre un problème ou pour dissimuler son embarras face à une question qui peut pourtant paraître banale : lorsqu'un enfant demande par exemple naïvement à son père d'où viennent les bébés.

## Pas de tabous

Chez Jacqueline Avégoh, une étudiante de 21 ans, il n'y a pas de rupture de dialogue : c'est tout le contraire. Son père, cadre commercial dans le secteur du médicament, est plutôt ouvert à toutes sortes de discussion, ce qui n'arrange pas tou-

jours les choses. « Je suis parfois gênée par l'ouverture d'esprit de mon père. Il parle vraiment de tous les sujets : le sexe, l'orgasme, les déceptions amoureuses. Une fois il a entrepris de me montrer comment utiliser un préservatif. Lorsqu'il a commencé à parler du pénis en érection j'avoue que j'étais vraiment embarrassée », reconnaît Jacqueline. Martin Avégoh, le père de Jacqueline s'explique : « J'aimerais être non seulement un père mais aussi un confident pour mes enfants. J'ai moi-même souffert du manque de dialogue avec mes parents, surtout au mo-

ment de la puberté lorsque j'avais besoin de comprendre certaines choses. Je ne souhaite pas que mes enfants vivent la même situation. »

## Franc-parler

Martin Avégoh ne s'arrête pas là. Conscient que beaucoup de parents ne dialoguent pas avec leurs enfants, il a entrepris de prodiguer des conseils aux amies de sa fille. Sans grand succès. « Mes copines sont embarrassées par le franc-parler de mon père. Elles évitent désormais de venir à la maison quand il est là », dit-elle. Komi Awuklu, enseignant, affirme qu'il ne faut pas non plus trop

en faire. « L'adulte doit d'abord montrer à l'enfant qu'il est disposé à causer, puis laisser cet enfant venir librement à lui. Même dans la conversation avec l'enfant, il faut pouvoir nommer certaines choses sans paraître grossier, en évitant des mots qui ont une certaine charge érotique ». L'enseignant pense qu'avec le temps, le dialogue intergénérationnel devrait s'améliorer. « D'abord parce que les jeunes deviennent parents très tôt et parce qu'on ne peut pas vivre en marge de la société. Les parents vieux jouent forcément s'adapter au nouveau mode de vie. »

Santé/Covid-19

## Confirmation de la baisse des cas en Afrique, selon l'OMS

Etonam Sossou

Selon l'agence sanitaire mondiale de l'ONU, le nombre de décès a également baissé pour la première fois depuis le pic de la quatrième vague pandémique propulsée par le variant Omicron. Cette baisse permet au continent de dépasser sa plus courte poussée qui a duré 56 jours. « Si l'accélération, le pic et le déclin de cette vague ont été inégaux, son impact a été modéré, et l'Afrique s'en sort avec moins de décès et moins d'hospitalisations », a déclaré lors d'une conférence de presse virtuelle depuis Brazzaville (Congo), la Dr Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique. Les nouveaux cas signalés ont ainsi chuté de 20% au cours de la semaine du 16 janvier, tandis que les décès ont diminué de 8%. Certes la baisse du nombre de décès est encore faible et un suivi supplémentaire est nécessaire, mais si la tendance se poursuit, la poussée de décès sera également la plus courte signalée jusqu'à présent au cours de cette pandémie. « Mais le continent doit encore renverser la vapeur face à cette pandémie », a alerté la Dr Moeti.

Seule l'Afrique du Nord a signalé une hausse des cas au cours de la semaine dernière.

L'Afrique du Sud - où Omicron a été séquencé pour la première fois, et qui a représenté la majorité des cas et des décès sur le continent - a enregistré une tendance à la baisse au cours des quatre dernières semaines. Seule l'Afrique du Nord a signalé une augmentation des cas au cours de la semaine dernière, avec un pic de 55%. Finalement à l'exception de la partie septentrionale du continent, les cas ont donc diminué dans le reste de l'Afrique, où, au 16 janvier, l'OMS comptabilisait 10,4 millions de cas cumulés de Covid-19 et plus de 233.000 décès. Par ailleurs, le variant Omicron a été signalé dans 36 pays africains et 169 dans le monde.

L'Afrique se heurte à des obstacles majeurs pour accéder aux traitements

Dans le monde, plus de 332,6 millions de cas ont été recensés dans 197 pays et territoires. La pandémie de Covid-19 a fait au moins 5.551.314 morts dans le monde depuis l'apparition du coronavirus fin 2019, selon un décompte établi jeudi par l'OMS.

Plus largement, la vague

pandémique alimentée par Omicron s'est traduite par un taux de létalité moyen cumulé le plus faible à ce jour en Afrique, soit 0,68%, alors que lors des trois vagues précédentes, le taux de létalité était supérieur à 2,4%. « Le taux de létalité actuel de la région africaine reste le plus élevé au monde, bien qu'il ait été abaissé au cours des deux dernières vagues », précise toutefois l'OMS.

Par ailleurs sur le volet des médicaments, les pays africains se heurtent à des obstacles majeurs pour accéder à d'autres traitements contre la Covid-19 en raison de leur disponibilité limitée et de leur coût élevé. En attendant, les patients atteints de formes graves du virus sont actuellement traités avec des corticostéroïdes et de l'oxygène médical. Les corticostéroïdes sont largement disponibles et relativement abordables, mais la disponibilité de l'oxygène médical reste un défi sur tout le continent. « L'accès universel aux diagnostics, aux vaccins et aux traitements ouvrira le chemin le plus court vers la fin de cette pandémie et aucune région du monde ne doit être laissée en marge de cet effort », a fait valoir la Dr Moeti.

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°682  
de LOTO KADOO du 14 Janvier 2022

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 683<sup>e</sup> tirage de LOTO KADOO sans bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, Lomé et à TABLIGBO que des gagnants de gros lots ont été enregistrés.

A LOME et à TAGBLIGBO, ce sont des gagnants de lots de 1.000.000F CFA qui ont été recensés auprès des opérateurs 60733 et 80034.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,  
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO KADOO

## Résultats du tirage N°683 de LOTO KADOO du 21 Janvier 2022

Numéro de base

23 32 72 60 90

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°238  
DE LOTO Sam du 15 Janvier 2022

Le tirage N°239 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 22 Janvier 2022 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, c'est dans les villes de LOME et de DAPAONG que des gagnants de gros lots ont été enregistrés. Dans les autres villes du pays ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi à LOME et à DAPAONG, la LONATO a recensé des lots de 1.000.000F CFA respectivement auprès des opérateurs 50026 et 10125.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

## LOTO SAM

## Résultats du tirage N°239 de LOTO SAM du 22 - 01 - 2022

Numéro de base

83 01 28 35 38



Togocom

**UNE 1<sup>ÈRE</sup> AU TOGO ! LA FIBRE TOGOCOM  
PARTOUT À LOMÉ ET À CINKASSÉ, DAPAONG,  
KARA, SOKODÉ, ATAKPAMÉ, KPALIMÉ & ANÉHO**



*Démandez votre fibre  
en agence Togocom !*



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

